

SALARIÉS

MON CONSEIL
EN ÉVOLUTION
PROFESSIONNELLE

Région Guyane

Un service d'accompagnement à l'orientation
et construction d'un projet professionnel
aux actifs occupés

SOMMAIRE

Qu'est ce que Le Conseil en Evolution Professionnelle?	3
Puis-je en bénéficier et quand ?	5
Comment cela se passe t-il ?	6
En quoi consiste l'accompagnement?	7
Vous informer	7
Vous conseiller	8
Vous accompagner	10
Concrètement	12

Qu'est ce que Le Conseil en Evolution Professionnelle?

Vous avez besoin d'acquérir de nouvelles compétences pour évoluer dans votre entreprise ? Vous envisagez de changer de métier ou créer votre entreprise ? Mon Conseil en évolution professionnelle vous accompagne gratuitement dans chacune des étapes ou des réflexions liées à votre parcours professionnel.

Il s'agit d'un **service de proximité, gratuit et confidentiel d'accompagnement personnalisé à votre initiative.**

BGE Guyane a été mandaté par France Compétences, l'autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage, pour vous accompagner sur le territoire guyanais .

Nos équipes dédiées sont à **votre disposition, par téléphone ou directement sur les antennes de Cayenne, Kourou et Saint Laurent.**

Qu'est ce que Le Conseil en Evolution Professionnelle?

Avec votre conseiller en évolution professionnelle, vous pourrez faire le point sur votre situation, vos compétences, vos désirs d'évolution – dans ou hors de votre entreprise –, vos besoins de formation... Il vous donnera des conseils pour définir votre projet d'évolution professionnelle et le mettre en œuvre concrètement.

Mon Conseil en évolution professionnelle est un service **personnalisé et individualisé** qui vous évite de perdre du temps et de l'énergie pour trouver les ressources et l'appui utiles dans vos démarches et vous permet de mieux comprendre ce à quoi vous avez droit par rapport à votre situation.

Nos conseillers sont là pour vous écouter et étudier, avec vous, toutes les options existantes **pour construire un projet qui vous ressemble vraiment.**

Pour prendre rendez-vous, il suffit d'appeler ce numéro **à partir du 2 mars 2020 : 0694059494** ou par mail **contact@bge-guyane.com**

Puis-je en bénéficier et quand ?

Vous pouvez bénéficier de « Mon Conseil en Évolution Professionnelle » si vous êtes :

- Salarié du secteur privé, quel que soit votre statut ou votre temps de travail (CDI, CDD, intérimaire, temps plein, temps partiel)
- Salarié – de droit privé – du secteur public
- Travailleur indépendant, micro-entrepreneur
- Profession libérale
- Artisan

« Mon Conseil en Évolution Professionnelle » peut vous accompagner à tout moment de votre vie professionnelle quand ...

- vous êtes en poste et que vous préparez votre entretien professionnel, ou que vous souhaitez évoluer dans votre entreprise
- vous vous demandez comment faire reconnaître et valider vos compétences.
- vous souhaitez progresser dans votre métier ou suivre une formation
- vous voulez changer de métier ou vous avez envie de monter votre entreprise
- vous envisagez de démissionner de votre emploi pour vous consacrer à un projet de reconversion professionnelle

Comment cela se passe t-il ?

Le service est gratuit. Vous pouvez y faire appel autant de fois que nécessaire durant votre vie professionnelle.

Vous pouvez contacter un conseiller en évolution professionnelle en appelant **le numéro suivant à partir du 2 mars 2020 au 0694059494** ou par mail **contact@bge-guyane.com**

Lors de ce premier échange téléphonique, vous pourrez obtenir les réponses aux questions que vous vous posez et si vous le souhaitez prendre rendez-vous pour faire un point plus approfondi sur votre situation professionnelle et vos projets.

Tous ces contacts sont confidentiels : à moins que vous ne souhaitiez lui en parler, votre employeur n'est pas informé de votre démarche.

En quoi consiste l'accompagnement?

Il n'existe pas de parcours type. Il est personnalisé et adapté à vos besoins. C'est vous qui décidez des niveaux de conseils et d'accompagnement qui paraissent utiles à votre réflexion et à la mise en œuvre de vos projets.

Vous pourrez ainsi mobiliser plusieurs niveaux de service complémentaires pour répondre à chaque situation

VOUS INFORMER

Votre chargé d'information vous présente notre offre de services et nos engagements.

Il est à l'écoute de votre demande pour vous apporter les premières informations utiles pour mener votre réflexion. Il répond à vos questions et s'assure avec vous que le service vous sera utile.

Il vous guide vers le ou les bons interlocuteurs et vous met en relation avec un conseiller si besoin.

À l'issue de cet échange, vous recevez un email de synthèse avec les informations clés transmises pour poursuivre en toute autonomie les actions à mener et si convenu la date et heure du rendez vous fixé avec un conseiller référent et le niveau de service que vous aurez choisi.

En quoi consiste l'accompagnement?

VOUS CONSEILLER

Votre conseiller référent vous conseille et vous donne les outils pour faire le point sur votre situation professionnelle :

- Définir vos attentes, vos besoins
- Prioriser vos actions
- Définir la suite de votre parcours professionnel
- Rechercher de l'information disponible dans votre région sur la formation, les métiers, l'emploi, les financements, ...

Vous bénéficiez d'un ou plusieurs entretiens individuels avec un conseiller dans une antenne proche de chez vous ou à distance (téléphone ou visioconférence). Vous pouvez aussi si vous le souhaitez assister à des ateliers sur des thématiques :

- Les tendances socio-économique
- le marché de l'emploi
- les métiers, les compétences
- les qualifications et les formations
- les dispositifs existants (services, prestations externes, formations...)

En quoi consiste l'accompagnement?

Vous avez accès à un espace personnel en ligne pour retrouver les coordonnées de votre conseiller, votre planning, les documents, informations et ressources qui vous sont utiles.

A l'issue de cette phase vous recevez votre document de synthèse, construit avec votre conseiller, récapitulant votre demande, les éléments clés de votre situation, les objectifs et éventuellement le contenu et les modalités d'accompagnement si vous souhaitez poursuivre votre parcours avec la phase d'accompagnement personnalisé.

En quoi consiste l'accompagnement?

VOUS ACCOMPAGNER

Deux services d'accompagnement personnalisé du conseil en évolution vous appuient dans :

La formalisation de votre projet

Avec le soutien de votre conseiller, vous pouvez identifier vos compétences acquises et transférables, identifier des emplois possibles, mettre en place des démarches de confrontation pour vérifier la faisabilité de votre projet, avoir accès à des ressources documentaires, bénéficier d'une méthodologie de construction de projet et formaliser un plan d'actions pour sécuriser la mise en œuvre de votre évolution professionnelle.

La mise en œuvre de votre projet

Votre conseiller vous apporte un soutien global à la réalisation de votre projet. Avec votre conseiller, vous suivez et adaptez votre plan d'actions.

En quoi consiste l'accompagnement?

En fonction de votre besoin, vous êtes accompagné dans **la recherche d'emploi** (CV, lettre de motivation, coaching avant un entretien...), dans **l'élaboration du plan de formation** (consultation de vos droits, plan de financement...), dans **les étapes de la création** d'entreprise ou encore dans l'évolution au sein de votre entreprise (aide à la décision dans un projet de mobilité, préparation de l'entretien professionnel...).

À l'issue de votre accompagnement, vous recevez votre document de synthèse, construit avec votre conseiller, récapitulant votre demande et les objectifs de votre accompagnement, les étapes de votre parcours et les résultats obtenus, votre plan d'actions personnalisé.

Concrètement

Je veux démissionner pour me reconverter ou créer mon entreprise

Depuis le 1er novembre 2019, vous avez droit à l'assurance chômage si vous démissionnez de votre emploi pour poursuivre un projet de reconversion professionnelle nécessitant le suivi d'une formation ou un projet de création ou de reprise d'une entreprise

Pour en bénéficier, vous devez remplir deux conditions :

- Compter au moins 5 ans d'activité salariée dans une ou plusieurs entreprises
- Avoir un projet de reconversion considéré comme « réel et sérieux » par la commission paritaire interprofessionnelle régionale

Dans ce cas, le recours à un Conseil en Évolution Professionnelle est **obligatoire avant votre démission**, il permet entre autre de justifier du caractère réel et sérieux de votre projet. Pour plus d'informations sur le dispositif démission-reconversion, nous vous invitons à appeler le numéro suivant **0694059494** ou par mail **contact@bge-guyane.com** et à consulter le site **démission – reconversion.gouv.fr**

Concrètement

Je veux développer ou faire reconnaître mes compétences ?

Vous avez besoin de maîtriser de nouvelles techniques ou méthodes de travail ? Votre métier évolue et vous aimeriez rester compétent? Vos diplômes ne reflètent pas vos compétences réelles ?.

- Faire l'inventaire de vos compétences
- Utiliser votre entretien annuel d'évaluation
- Demander un bilan de compétences
- Trouver la bonne formation
- Faire reconnaître vos compétences par la VAE
- Faire financer votre formation....

Mon Conseil en Évolution Professionnelle est là pour vous accompagner dans votre réflexion et vos démarches.

Vous pouvez contacter nos services en appelant notre numéro **0694059494** ou par mail **contact@bge-guyane.com** à partir du **2 mars 2020**.

Ces entretiens sont confidentiels : à moins que vous ne souhaitiez lui en parler, votre employeur n'est pas informé de votre démarche.

Concrètement

Je veux évoluer dans mon entreprise ou mon métier

Vous pensez avoir fait le tour de votre poste, mais êtes attaché à votre entreprise ? Votre métier vous passionne, mais vous aimeriez plus de responsabilités ? Vous rêvez de nouveaux défis qui ne vous obligent pas à repartir de zéro ?

- Analyser vos motivations, vos aspirations et compétences
- Etudier toutes les options de changement de poste
- Faire le point sur votre situation personnelle et professionnelle
- Identifier les postes qui correspondent à vos compétences
- Aborder le sujet avec votre entreprise

Mon Conseil en Évolution Professionnelle vous accompagne dans chacune des étapes de votre projet.